Association Familles rurales de Plescop
Espace d'Arvor, Place d'Armorique
56890 PLESCOP
Tel. 06.69.74.56.56

Règlement Familles Rurales Plescop

* Le paiement peut s'établir en une, deux ou trois voir quatre règlements (tous les chèques doivent être remis aux responsables de l'association pour valider l'inscription au plus tard pour le 2nd cours de reprise de l'année. Il s'agit d'une facilité de paiement et non d'une cotisation trimestrielle.

Aucun remboursement ne sera effectué lors d'un abandon des séances en cours d'année.

* Les cours ne seront dispensés qu'en cas **de présence d'un représentant de chaque activité au sein du Bureau de l'association** et ce pour des raisons d'organisation et de vérification du bon fonctionnement des cours.

* Toute absence (courte ou prolongée) devra être justifiée auprès du professeur

* Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur **avant** de déposer leurs enfants aux cours.

En cas d'absence du professeur, les adhérents seront informés de la suspension des cours par voie d'affichage.

* La présence des parents et/ ou amis n'est autorisée ni pendant les cours ni pendant les répétitions.

* Assiduité et ponctualité favoriseront le bon déroulement des cours et une bonne préparation des éventuelles représentations de fin d'année.

* Les enfants qui perturberaient les cours pourront être exclus sans compensation financière.

RAPPEL **:** Un enfant restant SEUL après son cours ne sera plus sous notre responsabilité.

Le conseil d'administration de l'A.F.R Plescop

✂----------

Coupon à remettre au professeur lors de votre 1er cour.

Mr- Mme : ---------- Parents de : ----------

Inscrite(s) en cours de : ----------

Autorise la diffusion de mon image (de votre enfant) dans le cadre de l'activité oui ☐ non ☐

Accepte de devenir " parent référent " de son activité oui ☐ non ☐

A ----------, le ----------2022

Signature des parents